

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis municipal N°8 / 2021 concernant le budget 2022

La commission s'est réunie les 16, 23 et 29 novembre 2021 pour étudier le préavis susmentionné.

Personnes présentes	16.11.2021	23.11.2021	29.11.2021
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	X	X
M. Alan Carleton		X	X
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X		
Mme Susan Killias	X	X	X

1 Préambule

La Commission s'est réunie à trois reprises pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la Commission gestion-finances le 23 novembre 2021 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2 Budget communal 2022

2.1 Analyse du budget dans sa globalité

La marge d'autofinancement, ou résultat opérationnel, est un indicateur important puisqu'il représente la capacité financière de la Commune à pouvoir effectuer des amortissements, et à investir dans des projets futurs.

Nous notons que les comptes de la Commune 2022 prévoient un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 698'600 alors que les comptes 2020 avait un résultat opérationnel de CHF 1'065'762.-. Cette diminution est principalement due aux revenus exceptionnels en lien avec le PQ des Ochettes et la vente des terrains du DP7 et ne remettent pas en question la santé financière de la Commune.

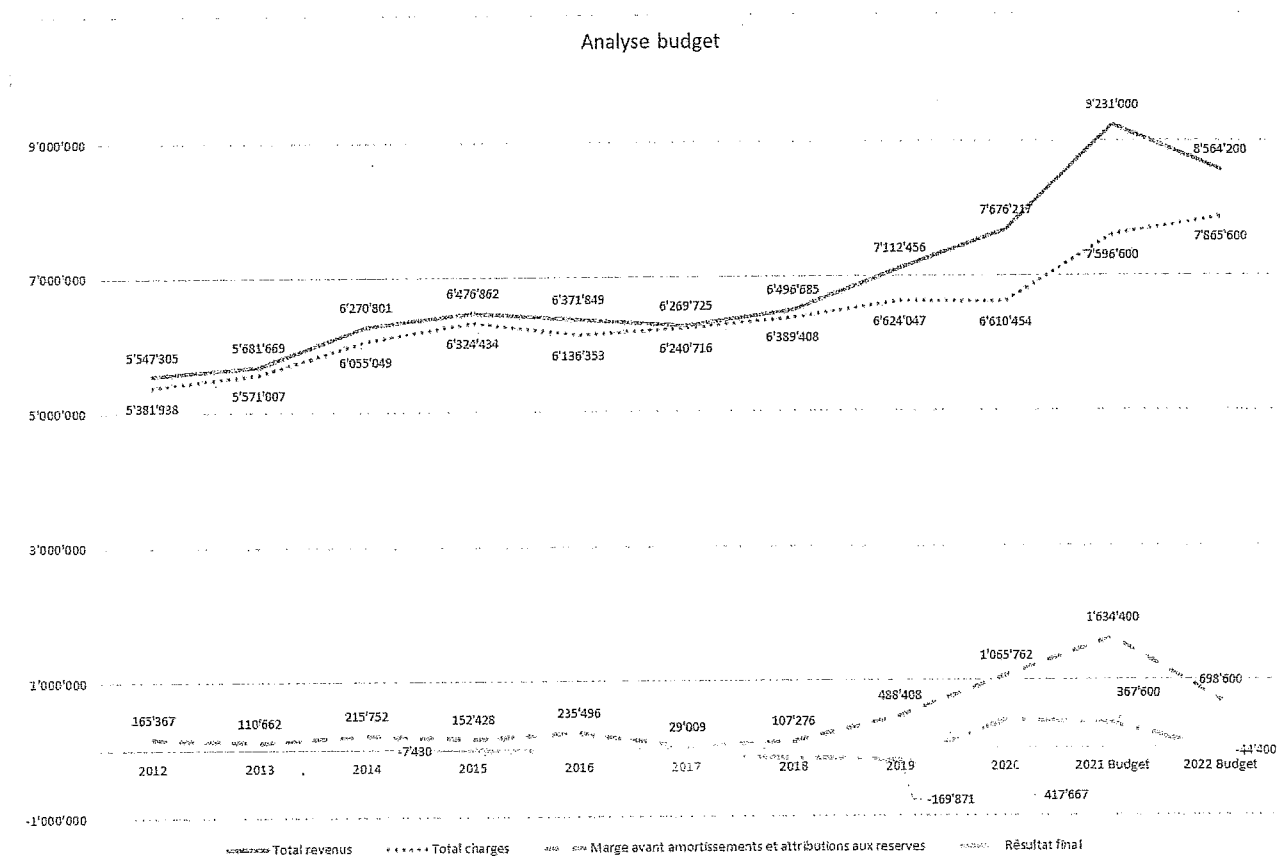
Concernant le résultat, la municipalité prévoit une perte de 44'400 CHF. Si nous comparons les résultats des années précédentes en enlevant les résultats exceptionnels de 2020, le résultat 2022 est acceptable et compte-tenu de la gestion du budget prudente de la municipalité, nous pouvons être confiants quant au résultat final.

2.2 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 7.85 mio, les charges ordinaires de fonctionnement sont en augmentation comparé aux comptes 2020 (+19%). Tandis que les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 8.56mio, et sont supérieurs de 12% à 2020.

2.3 Rétrospectives

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2012 à 2022 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la Commune durant cette période.



Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a augmenté de CHF 3.02 mio, passant à CHF 8.56 mio soit une augmentation des recettes de 54%.
- Le total des charges a augmenté de CHF 2.48mio, passant à CHF 7.86mio soit une augmentation des dépenses de 46%.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a quant à elle fortement augmentée passant de CHF 0.165 mio à CHF 0.533 mio soit une augmentation de 322%.

La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit de nombreuses dépenses (prévoyance sociale cantonale, péréquation cantonale, Réforme policière, etc) et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser car imposées par le Canton. Lors de la revue des comptes 2020, la Commission gestion-finances avait évalué les charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux à environ 61% de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

3 Conclusions

La Commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2022 tel que présenté.

Pour la Commission

Pascale Menu

2021-12-01 20:13

Signé électroniquement par Pascale Menu

Présidente

Annexe : Questions et réponses de la municipalité

Questions – Réponses concernant le préavis municipal pour le budget 2022

Page 1

Question CGF :

Quelle est la raison de l'augmentation des charges de fonctionnement ?

En décortiquant d'une manière détaillée le budget, vous constaterez les augmentations significatives suivantes :

-Transports publics : + 135 mi par rapport au budget 2021 et +124 mi s/comptes 2020 (voir commentaires en introduction du budget)

-Plusieurs postes dans l'entretien des bâtiments et matériels sont expliqués d'une manière détaillée dans les commentaires en regard des montants.

Question CGF :

Comment se décompose le montant des attributions aux fonds de réserve (CHF 568'000) ?

-La taxe de raccordement à l'égout pour la 1ère étape du PQ les Ochettes sera perçue en 2022 pour un montant de CHF 500 mi.

Question CGF :

Pourquoi le poste réforme policière augmente-t-il chaque année ?

Pour rappel, nous recevons une facture du Canton que nous portons à notre budget.

L'augmentation des coûts est lié au fonctionnement de la police et nous ne disposons pas des détails pour vous répondre .

Page 2

Question CGF :

Urbanisme. Le plan Energie et Climat PECC prend-il en compte le potentiel futur chauffage à distance ?

Comme expliqué dans les commentaires généraux, nous allons, dans la mesure où le budget est validé, mandater un bureau spécialisé pour travailler sur les actions possibles et le CAD (chauffage à distance) sera à l'ordre du jour.

Question CGF :

Le budget est établi sur une base de 1'750 habitants. Quelle est la population actuelle ?

Au 18 novembre 2021, la population recensée est de 1754 habitants. Nous ne prévoyons pas de changement significatif en 2022.

En effet, la 1ère étape du PQ les Ochettes n'accueillera pas de nouveaux habitants en 2022 au vu de l'avancement des travaux en cours.

Page 7

Question CGF :

Poste 220.318.000 : Quelles sont les options pour limiter les intérêts négatifs ?

Afin de limiter les coûts des intérêts négatifs sur notre trésorerie, nous avons, en cours d'année, ouvert de nouveaux comptes bancaires auprès d'établissement reconnus, afin de bénéficier au maximum des plafonds, sans intérêts négatifs, proposés.

Page 11

Question CGF :

Poste 430.314.02 : signalisation routière.

Comment se décompose le montant de CHF 32'000 ?

-Dispositif pour la modération des vélos en descente sur Villard-Pierraz-Mur : CHF 6mi

-Signalisation fixe à renouveler et projet Vieux-Bourg : CHF 15 mi

-Signalisation mobile pour chantier provisoires : CHF 8,5 mi

-Divers et imprévus : CHF 2,5 mi

Page 12

Question CGF :

Poste 440.314.00 Entretien parcs et cimetières

Pourquoi passe-t-on de CHF 30'000 au budget 2021 à CHF 70'000 ?

-La réparation du pont rive droite de la Venoge en direction du barrage pour un montant de CHF 36 mi est la dépense qui pèse principalement ce poste.

Denges, le 22 novembre 2021

Francis Monnin, Syndic et responsable des finances